



## Règlement Intérieur Du Championnat Régional des Clubs jeunes CRC JEUNES

Ce règlement intérieur définit l'organisation des CRC Jeunes de la Région Occitanie.

### Comité de pilotage

Il est constitué par les membres de l'équipe ETR comprenant les responsables des équipes territoriales MP et LR accompagnés de leurs adjoint(es) techniques. Le comité est placé sous la responsabilité du responsable ETR "Occitanie"

Ce Comité a pour mission :

- la liaison permanente avec le comité de pilotage de la commission compétition du Comité Régional
- la gestion des inscriptions et participation des équipes
- constituer les groupes
- effectuer les tirages au sort et établir le calendrier des rencontres avec dates, horaires et lieux
- gérer les reports de dates éventuels
- gérer les forfaits éventuels
- centraliser les résultats
- veiller au bon déroulement du championnat
- régler en première instance les litiges éventuels
- conserver tous les documents relatifs au championnat des clubs

### Composition

Le CRC Jeunes est composé de 32 clubs répartis en deux catégories : benjamins/minimes et cadets juniors. Chaque catégorie est divisée en 4 groupes de 4 clubs. Ces groupes sont composés par 4 clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies par le règlement général des championnats régionaux.

La répartition des équipes dans les différentes zones sera faite par l'équipe ETR en tenant compte des zones géographiques définies dans la mesure du possible. Sinon elles seront affectées dans la zone limitrophe.

Pour l'année 2019 le CRC comprendra, par catégorie, les 13 champions départementaux, les 2 champions de territoire LR et MP, 1 équipe supplémentaire attribuée au territoire MP dans la catégorie benjamins/minimes et une équipe supplémentaire attribuée au territoire LR dans la catégorie Cadets/juniors.

### Phase de groupe

Dans chaque groupe, chaque équipe rencontrera les 3 autres. A l'issue des rencontres un classement sera effectué et le premier de chaque groupe sera qualifié pour la phase finale.

Dates : 28/09/2019 AM et 29/09/2019

### Phase finale

Les 4 équipes issues des phases de groupe participeront à la phase finale.

Dates : 1/2 Finale le 12/10/2019 MATIN et Finale l'après-midi

Pour les 1/2 finales, il sera effectué un tirage au sort intégral.

**Aide financière aux clubs :**

Par journée de compétition, le Comité régional versera à l'issue de la compétition :

- une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème "Via Michelin" pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.

- un forfait restauration de 90€ par équipe et par journée.

**Délégations- arbitrage- récompenses-charges du club organisateur- charges du Comité départemental du club d'appartenance du club organisateur :**

Se référer aux principes généraux du Règlement Intérieur des Championnats Régionaux des Clubs.